

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU**

**OBJET :**

**Séance du : 1 avril 2025**

**Subventions sportives Convocation du : 26 mars 2025**

**à verser au titre de  
l'exercice 2025**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**N° BC\_2025\_0040**

**Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN**

**Membres présents :**

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL

**Excusés :**

Louiza LOUNIS, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

\*\*\*

Vu les statuts communautaires modifiés en date du 06 novembre 2013 en matière de politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développant des actions ou missions communautaires, Annemasse Agglo est compétente pour soutenir la « *contribution financière aux associations sportives utilisatrices du Centre aquatique intercommunal Château Bleu, uniques dans leur discipline sportive sur le périmètre communautaire, et dont le siège social se situe au sein dudit périmètre* »,

Sont concernées les associations Annemasse Natation, Trisalève, Canoë Kayak Annemasse Mont Blanc « CKAMB », Exocet Léman et Annemasse Sports Handicap.

Vu la compétence d'Annemasse Agglo en matière de soutien « *dans le cadre de convention d'objectifs, aux associations reconnues d'intérêts pour l'agglomération au regard de l'importance du projet sportif à l'échelle de l'agglomération et dont le siège est situé dans le périmètre communautaire de manière à encourager la création d'associations sportives uniques par discipline* »,

Sont concernés par ces statuts, les associations Badminton Annemasse Agglo «B2A» et LISA.

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC-2024-0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-4 de son annexe,

Vu les demandes de subventions des sept clubs sportifs d'intérêt communautaire instruites par les services,

Vu l'analyse des demandes sur la base d'un système de critères de la saison sportive N-1 : nombres de licenciés, de jeunes et d'entraîneurs diplômés, frais de formation, de déplacement et de compétitions,

Il est proposé la répartition suivante pour un montant total de subventions de **85 559 €** à allouer en 2025 :

ASSOCIATIONS	PROPOSITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT : INSTRUCTION TECHNIQUE, CRITÈRES ET ARBITRAGE	SUBVENTION AIDE A L'EMPLOI CONVENTION D'OBJECTIFS	SUBVENTION PROPOSÉE EN 2025	SUBVENTION 2024
<b>ANNEMASSE NATATION</b>	<b>30 837 €</b>	14 000 €	<b>44 837 €</b>	<b>43 276 €</b>
<b>BADMINTON ANNEMASSE AGGLO (B2A)</b>	<b>9 217 €</b>	14 000 €	<b>23 217 €</b>	<b>28 990 €</b>
<b>TRISALÈVE</b>	<b>4 694 €</b>		<b>4 694 €</b>	<b>5 739 €</b>
<b>EXOCET LÉMAN</b>	<b>2 506 €</b>		<b>2 506 €</b>	<b>3 000 €</b>
<b>ANNEMASSE SPORTS HANDICAP</b>	<b>6 000 €</b>		<b>6 000 €</b>	<b>3 000 €</b>
<b>CANOË KAYAK ANNEMASSE MONT BLANC</b>	<b>2 305 €</b>		<b>2 305 €</b>	<b>2 413 €</b>
<b>LISA – LÉMAN INTER SPORTS ADAPTÉS</b>	<b>2 000 €</b>		<b>2 000 €</b>	<b>2 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>57 559 €</b>	28 000 €	<b>85 559 €</b>	<b>88 418 €</b>

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le versement des subventions proposées au titre de l'exercice 2025 dans le cadre de ce document, conformément au vote du Budget Primitif 2025, gestionnaire SP, antenne OSP7, article 6574,

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 44 837 € au profit de l'association Annemasse Natation pour l'année 2025,

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 23 217 € au profit de l'association Badminton Annemasse Agglo pour l'année 2025,

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 4 694 € au profit de l'association Trisalève pour l'année 2025,

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 2 506 € au profit de l'association Exocet Léman pour l'année 2025,

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 6 000 € au profit de l'association Annemasse Sports Handicap pour l'année 2025,

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 2 305 € au profit de l'association Canoë Kayak Annemasse Mont-Blanc pour l'année 2025,

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 2 000 € au profit de l'association LISA pour l'année 2025,

D'IMPUTER les dépenses en résultant sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif principal 2025, gestionnaire SP, article 6574, destination OSP7.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 074-200011773-20250401-BC\_2025\_0040-DE



Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*